



Note de cadrage

Campagne de subvention Projet Sportif Fédéral

Campagne 2026



La fédération française de cyclotourisme a pour mission la gestion du dispositif « projet sportif fédéral » (PSF) de l'agence nationale du sport (ANS). Celui-ci permet d'accompagner la déclinaison du projet de développement fédéral (PDF) **2025-2028 « Plus de vélo, ensemble pour demain »** au sein des territoires

Ce document a pour objet de préciser les directives et les modalités à remplir pour solliciter une aide financière dans le cadre de la campagne de subvention 2026 à destination des structures fédérales (clubs, comités départementaux et comités régionaux).

La fédération gère l'instruction des projets associatifs à soutenir, en lien avec les priorités de l'Etat, partagées avec l'ANS et le projet de développement fédéral. Cette aide est un complément qui doit permettre la mise en place des actions pour accompagner le développement de la pratique du cyclotourisme sous toutes ces formes. Les principes et modalités d'organisation de la mise en œuvre de la campagne PSF 2026 ont été présentés au comité directeur fédéral.

Nous vous rappelons également que vous la possibilité d'obtenir une subvention via **le Projet Sportif Territorial. Un projet déposé au titre du PSF, ne peut pas faire l'objet d'une demande au titre du PST, ou autre dispositif de subvention en lien avec l'ANS.** Les informations sont disponibles auprès de la DRAJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) du siège de votre association.

— LES PRIORITÉS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Les projets présentés devront permettre la mise en œuvre de la déclinaison territoriale du projet fédéral pour développer la pratique des activités du cyclotourisme dans le respect des politiques publiques, des engagements pris au titre du contrat de délégation conclu avec le ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative résultant du contrat d'engagement républicain (Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021) et du projet fédéral 2025-2028.

Les projets devront répondre à des critères d'intérêt général permettant **l'accès à la pratique des activités développées par la fédération française de cyclotourisme**, pour tous les publics, à tous les âges de la vie, sur tous les territoires et de privilégier les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales, avec un objectif d'amener des personnes **non licenciées** vers une pratique au sein des clubs. A ce titre 50% de l'enveloppe attribuée à la fédération devra permettre le développement de l'activité des clubs.

Une attention particulière doit être apportée pour :

- **Rendre accessible la pratique sportive pour les plus éloignés (précarité, jeunes, justice, et France Ruralité revitalisation etc...)**
 - Personnes éloignées de la pratique (jeunes, précarité, main de justice...)
 - Mise en place d'actions structurantes au sein des territoires prioritaires, France Ruralité Revitalisation ex ZRR, CRTE...)
- **La féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement**
 - Actions pour augmenter le nombre de féminines
 - 20% de l'enveloppe doivent être dédiés à des projets en faveur des femmes
- **Le sport-santé**
 - Mise en place d'actions qui contribuent à la santé, avec un impact physique, psychologique et social

- Focus sur la santé mentale
- **Le développement des actions en faveur de la pratique parasport**
 - S'inscrire dans le programme club inclusif du CPSF : <https://club-inclusif.fr/>
 - Mise en place d'une stratégie de développement fédérale avec des indicateurs
 - Obligation d'inscrire les activités dans le handiguide <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>
- **La lutte contre toutes les formes de violences dans le sport**
 - Tout manquement à cet engagement peut entraîner le retrait des subventions accordées par l'agence
- **L'adaptation des pratiques sportives aux changements climatiques**
 - Mise en place d'actions visant à limiter l'impact du sport et de ses pratiques sur l'écologie <https://www.sports.gouv.fr/adapter-les-pratiques-sportives-au-changement-climatique-1186>

LES DISPOSITIFS ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT

Pour être éligibles aux subventions de l'ANS dans le cadre du Projet sportif fédéral, les projets déposés doivent s'inscrire dans l'un des trois objectifs opérationnels et l'un des douze dispositifs définis par l'Agence nationale du Sport :

- **Le développement de la pratique**
 - Les jeunes dans les écoles française de vélo
 - Le cyclotourisme au féminin
 - Développement de la pratique PSH
 - L'accueil des nouveaux licenciés
 - Accompagner les bénévoles (notamment la formation)
- **Promotion du sport-santé**
 - Le vélo et la santé
- **Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
 - La sécurité à vélo
 - Lutte contre tous les types de comportement violent et les discriminations
 - L'écoresponsabilité des organisations

Nous vous recommandons de lire attentivement l'annexe 2 de la présente note qui proposent des fiches technique d'accompagnement aux projets pour vous aider à rédiger votre projet et remplir votre demande de subvention.

En cas de difficulté, la fédération pourra orienter et accompagner les structures.

LES MODALITÉS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dépôt des projets de demandes de subventions sera à effectuer uniquement et obligatoirement via la plateforme « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

- **Votre association dispose déjà d'un compte** sur la plateforme « Le Compte Asso », vous pouvez vous y connecter directement. **Vous devez disposer du mail et du mot de passe utilisés pour la création du compte.**

- Votre association ne possède pas de compte, vous devez le créer avant de faire la demande de subvention. Toutes les informations pour vous aider sont disponibles sur le site « compte Asso »

Un guide d'accompagnement des structures est aussi disponible dans l'espace fédéral réservé aux structures dans la **gestion documentaire rubrique « subventions ANS - FFCYCLO »**

Pour déposer un dossier de demande de subvention les structures (clubs, comités départementaux et comités régionaux) devront impérativement saisir le **code correspondant** au comité régional d'appartenance qui figure dans le tableau ci-dessous :

FFVÉLO – FRANCE – PROJET SPORTIF FÉDÉRAL	CODE REGIONS
FFVélo – Auvergne-Rhône-Alpes – Projet sportif fédéral	1084
FFVélo – Bourgogne-Franche-Comté – Projet sportif fédéral	1085
FFVélo – Bretagne – Projet sportif fédéral	1086
FFVélo – Centre-Val de Loire – Projet sportif fédéral	1087
FFVélo – Grand Est – Projet sportif fédéral	1088
FFVélo – Hauts-de-France – Projet sportif fédéral	1089
FFVélo – Île-de-France – Projet sportif fédéral	1090
FFVélo – Normandie – Projet sportif fédéral	1091
FFVélo – Nouvelle-Aquitaine – Projet sportif fédéral	1092
FFVélo – Occitanie – Projet sportif fédéral	1093
FFVélo – Pays-de-la-Loire – Projet sportif fédéral	1094
FFVélo – Provence-Alpes-Côte-D'azur – Projet sportif fédéral	1095
FFVélo – Guadeloupe – Projet sportif fédéral	1096
FFVélo – Martinique – Projet sportif fédéral	1097
FFVélo – Guyane – Projet sportif fédéral	1098
FFVélo – La Réunion – Projet sportif fédéral	1099
FFVélo – Mayotte – Projet sportif fédéral	1100

Seules les structures affiliées auprès de la Fédération française de cyclotourisme et les organes déconcentrés, comités départementaux et comités régionaux, peuvent faire une demande de subvention.

Les structures ne peuvent déposer qu'un seul dossier de demande de subvention. Celui-ci pourra comporter un maximum de 3 projets. Les projets en dehors des dispositifs cités précédemment ne seront pas éligibles.

Le(s) projet(s) doivent démarrer dans l'année 2026 et se terminer au plus tard au 30 juin 2027.

**L'achat de matériel dont le coût unitaire est supérieur à 500€ HT/unité ne sera pas pris en compte
L'achat de matériel ne peut pas représenter un projet à lui seul et/ou le coût majoritaire de l'action**

Les seuils des demandes

L'aide financière sollicitée par une structure et pour **la totalité du dossier de subvention demandée** (et non par projet) doit être au minimum de **1 500 €**. Cette subvention doit permettre de **financer à minima une action à 1500€ ou bien 2 actions à 750€**.

Ce seuil est abaissé à **1 000 €** pour les structures dont le siège social se situe :

- En zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural
- Dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR

Dans ce cas, la subvention doit permettre de **financer à minima une action à 1000€ ou bien 2 actions à 500€**.

La liste des territoires carencés est disponible en annexe 1

L'objectif étant d'accompagner des projets structurés, le financement ne pourra pas donc pas **excéder 50% du budget total**. Cependant la fédération étudiera, au cas par cas, les demandes de projet à plus petit budget pour lesquels cette règle de subventionnement ne pourrait être appliquée.

Report et reversement de subvention

- Il n'est **pas possible** de **reporter** une **action prévue en 2026 sur l'année 2027**. Dans ce cas-là, le reversement de la subvention accordée sera demandé par l'ANS. Cependant une action commencée en 2026 pourra se poursuivre en 2027 (date limite 30 juin 2027)
- Le **reversement d'une subvention** reçue au titre de l'ANS attribuée à un comité départemental ou un comité régional à **une autre structure** de type club ou comité départemental **est interdit**.
- Les comités départementaux et les comités régionaux doivent être les opérateurs des actions et engager l'ensemble des dépenses (commandes – facturation – paiement).

Clubs avec de multiples affiliations

Les clubs disposant de plusieurs affiliations auprès d'autres fédérations ne pourront pas déposer une demande **pour une même action auprès de plusieurs fédérations**. Un contrôle sera effectué automatiquement.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Seules les structures **affiliées** auprès de la Fédération française de cyclotourisme et les organes déconcentrés, comité départementaux et comité régionaux, peuvent faire une demande de subvention au titre du Projet sportif fédéral.

Pour être éligible aux subventions, la structure doit respecter **scrupuleusement** les obligations suivantes :

- Être à jour des cotisations fédérales
- Souscrire au contrat d'engagement républicain celui-ci devra figurer sur la plateforme (Le Compte Asso)
- Fournir obligatoirement les documents suivants :
 - Statuts en cours de validité
 - Liste des dirigeants à jour en 2025
 - Rapport d'activité de l'association pour l'année 2025 validé en AG
 - Budget prévisionnel 2026 validé en AG
 - Comptes annuels 2025 validés en AG
 - Bilan Financier 2025 validé en AG
 - Pour les clubs, le projet associatif du pour l'année 2026
 - Pour les comités départementaux et régionaux, **le plan de développement sportif territorial pour l'olympiade 2025- 2028**
 - Un RIB à jour
 - Vérifier que l'IBAN saisi dans « Le Compte Asso » soit bien celui du RIB téléversé
 - Vérifier que le titulaire du compte inscrit sur le RIB déposé soit identique au demandeur

Les comités régionaux et départementaux devront prendre part à l'accompagnement des clubs et des comités départementaux dans la démarche de la demande de subvention suivant les outils mis à dispositions par la Fédération.

— L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Contrôle de la recevabilité des dossiers

La recevabilité des dossiers sera contrôlée par la Fédération. Seuls les dossiers complets et déposés au plus tard le 27 avril 2026 à minuit sur la plateforme « Le Compte Asso » seront étudiés.

Évaluation des dossiers

Une fois l'éligibilité des dossiers contrôlée par la Fédération, ils seront évalués selon les modalités suivantes :

- L'évaluation des demandes de subvention des comités régionaux et départementaux sera réalisée par la fédération, avec proposition de montant à attribuer
- L'évaluation des demandes de subvention des clubs sera réalisée :
 - Dans un premier temps, par les comités régionaux qui étudieront les dossiers de leur région et donneront un avis objectif, via des fiches d'évaluations, sur ceux-ci, sans proposition de montant à attribuer. Ces fiches seront à envoyer à la commission relation structures et à la fédération.
 - Dans un second temps, par la commission relation structures qui, en se basant sur sa propre étude des dossiers et les avis des comités régionaux, proposera des montant à attribuer aux dossiers.

La proposition des sommes à attribuées aux dossiers instruits par la Fédération et la commission relation structures sera présentée à la commission nationale d’attribution pour validation finale.

Chaque comité régional devra envoyer les avis rendus sur les dossiers de sa région à la commission relation structures au plus tard le 26 mai 2026 à l’adresse suivante : subventionsans@ffvelo.fr

La commission nationale de subventions ANS

Elle est chargée, à la suite de l’instruction menée en amont par les comités régionaux et la Fédération, de valider les dossiers et de faire les propositions d’attribution des subventions à l’agence nationale du sport.

La commission nationale est composée de :

- La présidente de la Fédération
- Un membre de la commission Financière
- Un membre de la commission Structures
- Un membre du Comité éthique et déontologique
- La Directrice technique nationale
- Un représentant du siège fédéral
- Le ou la référent/e de l’Agence nationale du Sport en qualité d’observateur/rice

LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS

La Fédération transmettra, à la suite de la commission nationale, les propositions de subventions à l’Agence nationale du Sport pour validation et paiement. Pour les structures recevant un total de subventions cumulées (PSF – emploi – PST) **supérieur à 23 000 €**, une convention annuelle devra être signée entre l’agence nationale du sport et l’association concernée.

Les notifications d’accord ou de refus de subvention seront transmises via la plateforme « Le Compte Asso » par l’Agence nationale du Sport.

L’ÉVALUATION DES ACTIONS SUBVENTIONNÉES

Les subventions 2025 devront avoir fait l’objet d’un compte rendu via la plateforme « Le Compte Asso » au plus tard le 1er juin 2026. Cette procédure est également obligatoire pour les associations qui ne sollicitent pas de demande de subvention en 2026 mais qui en ont bénéficié en 2025. Dans l’hypothèse où la ou les action(s) pour la (les) quelle(s) une structure a reçu une subvention n’aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l’aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention, l’Agence nationale du Sport se réserve le droit de procéder à une demande de reversement de la somme.

Calendrier des évaluations :

- Dépôt des comptes-rendus financier sur la plateforme Le Compte Asso au plus tard le 1^{er} juin 2026
- Instruction des évaluations par la fédération
- Réunion de la commission nationale d’évaluation au plus tard le 15 octobre 2026
- Retour des évaluations à l’Agence nationale du Sport le 31 octobre 2026

- Reversement éventuel des subventions 2025 à la demande de l'ANS durant le 1^{er} semestre 2027

Un reversement partiel de la subvention peut être demandé en cas d'écart trop important en le budget réalisé et le budget prévisionnel et le % de subvention obtenu

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CAMPAGNE 2026

ACTIONS	DATES/PERIODES	OBJET
Lancement de la campagne de subvention – Ouverture de la plateforme « Le Compte Asso »	3 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Newsletter spécifique aux structures • Procédure et documents disponibles sur l'intranet fédéral
Clôture de la campagne de subvention	27 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Passé cette date, il ne sera plus possible de déposer un dossier de subvention
Date retour des avis des comités régionaux	26 mai 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Dates limites des retours des avis des comités régionaux sur les dossiers clubs
Retour des propositions des subventions par la commission structures	15 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite des retours de la commission
Réunion de la commission nationale d'attribution PSF - ANS	24 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'attribution des subventions
Retour des propositions à l'ANS	30 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Notifications aux structures • Mise en paiement
Versement des subventions	Juillet à septembre 2026	
Evaluation des projets subventionnés en 2025	30 juin 2026 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure sur la plateforme « Le Compte Asso » rubrique compte-rendu financier

CONTACT

Les questions relatives à la campagne de subvention seront à formuler par mail à l'adresse :

subventionsANS@ffvelo.fr

Annexe 1 : Liste des territoires carencés/Critères d'éligibilité

[Zones de revitalisation rurale](#) ou zones France ruralités revitalisation (FRR),

Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou zones France ruralités revitalisation (FRR).

[Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique \(CRTE\) rural](#) (Liste téléchargeable sur OSIRIS – rubrique « Mes documents »).

Les territoires carencés s'articulent autour de 3 critères d'éligibilité non cumulatifs :

- L'équipement principal utilisé par l'association est implanté au sein d'une ZRR / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- Le siège social du club est situé dans une ZRR / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- Les actions développées par le club touchent un public majoritairement composé d'habitants de ZRR / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

Ci-après des outils qui permettent de géolocaliser un territoire :

- [Système d'information géographique de la politique de la ville](#),
- [Observatoire des territoires](#),
- [France ruralités revitalisation | collectivites-locales.gouv.fr](#)

Annexe 2 : Fiches d'accompagnements à la construction d'un projet

REDIGER UN PROJET

Ce guide a pour objectif d'accompagner les structures fédérales dans la réflexion, la structuration et la **rédaction des actions** qui seront présentées dans le dossier de la demande de subvention « Projet Sportif Fédéral – Agence nationale du Sport 2024 ». Il a également pour vocation à vous aider dans le processus de dépôt de la demande de subvention qui s'effectue uniquement sur la plateforme « Le Compte Asso ».

Les actions présentées doivent s'inscrire dans les dispositifs ci-dessous, présentés dans la note de cadrage. Un dossier de subvention peut comporter une ou plusieurs actions.

- **Le développement de la pratique**
 - *Les jeunes dans les écoles*
 - *Le cyclotourisme au féminin*
 - *Le développement de la pratique Parasport*
 - *L'accueil des nouveaux licenciés*
 - *Accompagner les bénévoles*
- **La promotion de la santé**
 - *Le vélo et la santé*
- **Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
 - *Lutte contre tous les types de comportements violents et les discriminations*
 - *L'éco-responsabilité des organisations*

Elles devront être formalisées, précises, claires et argumentées.

FORMALISER LE PROJET

Avant de vous lancer dans le dossier de subvention dans le Compte Asso, il est important de formaliser le projet. Celui-ci doit être clair, précis et argumenter. Pour vous aider, vous pouvez répondre aux questions ci-dessous.

1- Des questions qui renvoient aux objectifs du projet et aux finalités de celui-ci :

- **Quoi ?** Il s'agit d'**expliquer l'action ou les actions** que vous allez déployer. Répondre aux questions, Qu'est-ce que je veux faire ? Que vais-je mettre en place ?
- **Pourquoi ?** Dans quel but mettez-vous en place ce projet, quelle en est la finalité, à court, moyen ou long terme. Le pourquoi représente votre objectif. C'est le résultat à atteindre et non une tâche ou une action. Il doit être concret, daté, localisé et mesurable, ce qui permettra une évaluation.
- **Pour qui ?** A quel public s'adresse l'action.
 - Licenciés/non licenciés/les deux
 - Tous public/Féminines/Jeunes/Personnes en situation de handicap/etc.

Durant cette phase il est important de pouvoir :

- Partager et échanger sur le projet avec personnes impliquées dans le projet.
- Rédiger un premier projet en essayant de répondre aux trois questions ci-dessus.
- Repérer **les indicateurs** permettant d'évaluer la pertinence de l'action, pour la faire évoluer. Ces indicateurs sont à renseigner dans le dossier de subvention.

2- Des questions qui vont interroger sur la mise en œuvre du ou des projets, le comment ?

Cette phase concerne la mise en œuvre opérationnelle du projet sur le terrain. Elle vise à déterminer le plan d'action qui sera mis en place, ce qui va être fait et décidé. Vous pouvez réaliser une description chronologique prévisionnelle de la naissance du projet (l'idée) à la fin de l'action. Durant cette phase vous allez devoir identifier l'ensemble des étapes de l'organisation ainsi que les besoins et des ressources à mobiliser (Financiers, matériels, humains, logistiques, communication...).

Les choix doivent se porter sur :

- **Où ?** le choix d'un ou plusieurs lieux.
- **Quand ?** inscrire le projet dans un calendrier avec une ou plusieurs dates selon les actions déployées et la concurrence.
- **Qui ?** Il s'agit de déterminer le porteur du projet c'est-à-dire la structure opérationnelle qui va mettre en place l'action, le club, le comité départemental ou le comité régional. Dans cette rubrique on détermine le nombre de personnes qui vont participer à l'organisation du projet et à la réussite du projet : Les bénévoles à mobiliser, les salariés, les prestataires de services.
- **Quel est le coût du projet ?** Il faut construire un budget en y incluant tous les types de dépenses des simples frais de missions à l'achat et la location de matériel, la communication, la restauration, etc...Il faut aussi y inclure toutes les ressources financières mobilisables (participation de la structure, subventions des collectivités territoriales, subvention de l'ANS, partenaire privé, inscription des participants etc.).

3- L'évaluation demandée par l'ANS repose sur l'obligation de justifier des moyens octroyés

L'évaluation du projet : Il est obligatoire d'inclure des critères d'évaluation de votre projet pour analyser celui-ci et le faire évoluer. Vous devrez pour cela remplir la partie réservée aux « **indicateurs** »

Il s'agit de la mise en œuvre du projet et non des résultats de celui-ci. Les critères d'évaluation peuvent être de deux ordres :

- **Objectifs** : Ils doivent être mesurables et quantifiables. En général, il s'agit de chiffres de participation, de progression et de réussite.
- **Subjectifs** : ils reposent sur des « ressentis » qui peuvent être recueillis au travers de questionnaires de satisfaction, de retours spontanés des personnes, participantes ou impliquées au projet, des avis extérieurs ...

4- Le budget prévisionnel de chaque action doit être équilibré (charges=produits)

- La somme demandée pour l'action à l'ANS doit figurer autant que possible **dans le prévisionnel voté en AG**,
- Les subventions et partenaires financiers doivent figurer au budget,
- Présenter un budget réaliste avec une demande de subvention de 50% max.

ATTENTION : Les projets financés le sont pour l'année 2026, ils peuvent se terminer au plus tard le 30 juin 2027, date limite du retour des comptes-rendus. Ne pas attendre le retour de la commission nationale pour mettre en place votre projet. Cependant vous pouvez revoir les contours de celui-ci au regard de la subvention accordée.

Remplir les fiches actions

Une fois la fiche action ouverte il est important de bien lire les bandes déroulantes et de remplir les différentes rubriques en accord avec la réalité du projet que vous allez mettre en place sur le terrain. Ces informations sont importantes pour l'analyse de la répartition de la subvention globale et pour l'évaluation de votre action. D'où l'importance de passer par la formalisation de votre projet en amont de la saisie dans le Compte Asso, afin de ne rien oublier.

Pour tous vos projets vous devez vérifier et/ou renseigner les items suivants

- ***Fédération** : FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
- ***Nature de l'aide** : Projets sportifs fédéraux
- ***Modalités de l'aide** : Aide au projet
- ***Objectifs opérationnels** : faire un choix dans le menu déroulant
 - Développement de la pratique
 - Promotion du sport santé
 - Ethique et citoyenneté

LES FICHES PAR DISPOSITIFS

OBJECTIF OPERATIONNEL : Développement de la pratique	14
FICHE n°1 : Les jeunes dans les écoles française de vélo	14
FICHE n° 2: Le programme Savoir Rouler A Vélo	17
FICHE n° 3 : Le cyclotourisme au féminin.....	19
FICHE n° 4 : L'accueil des personnes en situation de handicap	22
FICHE n° 5 : L'accueil des nouveaux licenciés.....	24
FICHE n° 6 : Accompagner les bénévoles (Formation)	26
OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : promotion du sport santé	28
FICHE n° 7 : Le vélo et la santé	28

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Développement de l'éthique et de la citoyenneté	31
FICHE n° 8 : Lutte contre tous les types de comportements violents et les discriminations...	31
FICHE n° 9 : L'écoresponsabilité des organisations	34
FICHE n° 10 : La sécurité à vélo	25

OBJECTIF OPERATIONNEL : Développement de la pratique

FICHE N°1

MODALITE OU DISPOSITIF

Les jeunes dans les écoles française de vélo

Ce dispositif est accessible :

- Aux seuls clubs ayant une « EFV » école française de vélo
- Aux clubs qui souhaitent créer une « EFV » au plus tard au 31 décembre 2026
- Aux comités départementaux et régionaux
- **LES CLUBS SANS EFV QUI SONT ENGAGES DANS LE PROGRAMME SRAV ou un programme scolaire PEUVENT DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE CE DISPOSITIF**

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

Exemples :

- Promouvoir la pratique du vélo et du cyclotourisme pour les jeunes au sein du territoire.
- Former les jeunes vers l'autonomie dans la pratique des activités fédérales, route, VTT, Gravel.
- Faire découvrir différentes pratiques du vélo (route, VTT, Gravel, etc.) aux jeunes.
- Eduquer, mobiliser et motiver des jeunes pour la pratique du vélo et les inciter à rejoindre les structures fédérales.
- Renforcer les échanges entre les jeunes cyclotouristes et découvrir le patrimoine au sein des territoires.
- Développer et Renforcer l'offre d'activités au sein de l'école française de vélo.
- Permettre d'évaluer le niveau d'autonomie des jeunes dans la pratique du cyclotourisme (orientation, gestion des aptitudes physiques, mécanique, connaissance de l'environnement etc.)
- Permettre aux jeunes du comité (régional ou départemental) de participer au CNJC et CNER et aux évènements fédéraux

- Permettre aux jeunes scolaires d'apprendre les fondamentaux du vélo pour se déplacer au quotidien et de découvrir le cyclotourisme.

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, elle doit décrire les actions qui seront mises en place et les modalités pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. **La description vise à préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc.), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser.**

Exemples :

- Organisation d'une rencontre inter EFV, avec un rallye et une orientation à destination des jeunes des EFV et des Codep à ..., le La manifestation se déroulera dans le gymnase de L'accueil se fera à partir de X heure. X jeunes sont attendus ainsi que X encadrants des structures.
- Participation au forum des associations, organisation d'un atelier de pilotage et maniabilité pour les enfants avec présentation des activités de l'EFV ou de l'ouverture de l'EFV : Fabrication de livrets d'accueil et de flyers, achat de matériel pour les jeunes (vélo, casques, matériel pédagogique, etc...)
- Participation des jeunes de l'EFV aux critères départementaux ou régionaux (éducation routière et SNEJ) et aux événements de la fédération
- Organisation de séjours et mini-séjours, à destination de nos jeunes licenciés avec un thème de découverte, etc...
- Organisation d'une randonnée itinérante sur X jours à destination des jeunes du club. Chaque jour un parcours de 60 et 70 kilomètres sera réalisé avec pour but la découverte du patrimoine naturel, des visites culturelles et la rencontre des habitants. Des animations seront également mises en place en fin d'après-midi et en soirée.
- Organisation des concours d'éducation routière et des critères départementaux ou régionaux (route et VTT). Possibilité d'organiser un séjour dans le cadre de ces activités. Par exemple, organiser un séjour à XXX les 11 et 12 juin dans le cadre du Concours Régional d'Education Routière.
- Organisation et structuration de l'Ecole Française de Vélo pour permettre d'accueillir davantage de jeunes, qui souhaitent découvrir le cyclotourisme : décrire ce que vous mettez en place et ce dont vous avez besoin
- Organisation par le club, Codep et CoReg d'un séjour jeunes itinérant dans le cadre du Bike Camp et de « bike to Orléans » ou au départ de XXX avec XX jeunes et XX encadrants

Il peut y avoir plusieurs éléments dans le projet dès lors où le thème du dispositif éligible est respecté

- L'organisation de plusieurs séjours, de plusieurs rencontres et manifestations jeunes,

- Pour les CoReg un regroupement des épreuves jeunes nationales et les bike camp et bike to Orléans,
- Pour l'action structuration des EFV : il peut s'agir de décrire comment le club organise l'activités de l'EFV,
- Combien de jours, pour combien d'enfants, avec combien d'encadrants pour quelles activités et quels besoins,
- **Pour le SRAV : VOIR FICHE N° 2 SPECIFIQUE**

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Ecole de sport/Licenciés-Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Mineurs

Type : public mixte

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet

Exemple d'indicateurs :

- Augmentation du nombre de manifestations spécifiques jeune.
- Augmentation du nombre de jeunes licenciés au sein du club, CoDep et CoReg.
- Taux de participation des jeunes licenciés et non licenciés aux manifestations qui leur sont ouvertes.
- Augmentation de l'effectif de l'Ecole Française de Vélo.
- Augmentation du matériel mis à disposition de l'Ecole Française de Vélo.
- Nombre d'éducateurs formés pour encadrer les jeunes.
- Nombre de jeunes scolaires touchés.
- Taux de progression.
- Taux de satisfaction des jeunes sur l'activité.
- Etc...

FICHE N° 2

MODALITE OU DISPOSITIF

Le programme Savoir Rouler A Vélo

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

L'objectif principal du programme Savoir Rouler A Vélo est de permettre aux enfants d'acquérir les premiers fondamentaux nécessaires à l'apprentissage du vélo pour se déplacer dans le cadre de la mobilité active.

Pour la structure qui va mettre en place le programme SRAV, voilà des **compléments d'objectifs** :

- Organiser les différents blocs (1-2-3) du SRAV et délivrer les attestations aux enfants dans le cadre :
 - Scolaire
 - Périscolaire (centre de loisirs)
 - Du club, pour les jeunes du club et les non licenciés intéressés,
- Acheter du matériel technique et pédagogique pour mettre en place les séances de SRAV,
- Communication sur l(es) action(s) mise(s) en place dans le cadre du SRAV,
- Former des intervenants SRAV (Codep et CoReg),

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser.

Dans le cadre d'un projet SRAV voilà les éléments obligatoires à faire figurer :

- Intervention du club ou du Codep à compter du XX/XX/2024 jusqu'au XX/XX/2024,
- Préciser dans quel cadre : Scolaire – Périscolaire – club – autre,
- Préciser les villes, les écoles ou les centre de loisirs ou autres,
- Préciser le niveau scolaire des enfants : grandes sections/CP/CE1/CE2/CM1/CM2,
- Préciser le volume horaire prévisionnel,
- Préciser les blocs du SRAV organisés : 1 – 2 – 3,
- Précisez le matériel technique (vélo, casques et outillage) et pédagogique utilisé,
- Formation prévisionnelle de XX jeunes,
- Mobilisation de XX encadrants hors enseignant,
- **POUR LES CODEP** : Mise en place de la formation SRAV, fiche 10 du référentiel de formation : *décrire les modalités de mise en place (Quand, où et combien de stagiaires. Quels moyens,).*

Les sessions de formation SRAV peuvent être déclarées dans le projet « FORMATION » si elles ne sont pas adossées à un projet d'organisation de sessions auprès des enfants.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Mineurs

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Nombre d'intervenants de la structure déclarés sur le site du SRAV.
- Nombre de sessions SRAV déclarées sur le site SRAV et organisées.
- Nombre d'enfants prévisionnel à former déclarés sur le site SRAV.
- Nombre d'attestations délivrées et inscrites sur le site SRAV.
- Nombre d'animateurs et d'éducateurs formés au SRAV mis en place par la fédération.

FICHE N°3

MODALITE OU DISPOSITIF

Le cyclotourisme au féminin

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s’agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

- Augmenter le nombre de féminines non licenciées vers les clubs.
- Favoriser la pratique des femmes lors des manifestations de cyclotourisme aux féminines licenciées et non licenciées.
- Amener les femmes non licenciées vers une pratique du cyclotourisme.
- Développer une pratique régulière du cyclotourisme au féminin au sein des clubs.
- Développer des compétences techniques (aisance à vélo, pilotage, orientation, GPS, mécanique etc...) chez les femmes pour développer leur autonomie.
- Augmenter le nombre de femmes à prendre des fonctions de dirigeantes et éducatrices au sein des structures
- Former les femmes aux fonctions d’encadrement technique bénévoles ou professionnelles et aux fonctions de dirigeantes
- Créer un réseau de "Référentes des Féminines" dans les départements et la région.
- Créer un réseau local « d’ambassadrices à vélo »

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d’action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Animation de réseau (commission féminine, réseau d’ambassadrices...) permettant de partager les expériences et d’organiser des initiatives pour mettre en valeur et promouvoir

le vélo au féminin, comme moyen efficace pour améliorer sa santé, comme vecteur de convivialité et de rencontres. Celle-ci pourrait organiser, des mini rencontres de pratique du vélo, des échanges autour du cyclotourisme, de la prise en compte des femmes au sein des structures,

- Organiser une journée « Portes Ouvertes Féminines » où sont proposées : des randonnées cyclo-découverte encadrées par des animatrices et éducatrices et le prêt ou l'achat de vélo de route et VAE pour attirer ce nouveau public.
- Mettre en place un calendrier de séances de pratique intergénérationnel spécifiquement pour les féminines
- Organisation d'un regroupement sur 1 à 3 jours avec un thème « touristique » et de formation ou information afin de permettre d'acquérir une compétence. Regroupement encadré si possible par des féminines expérimentées.
- Organisation d'un regroupement de cyclotouristes débutantes (1ère et 2^{ème} licence, convention pré-accueil, dispositif 3 sorties gratuites...) pour découvrir les activités du cyclotourisme, fidéliser à la pratique féminine et améliorer la cohésion de groupe.
- Organisation de plusieurs sorties programmées lors du mois d'Octobre pour soutenir la lutte contre le cancer du sein, sensibiliser les femmes sur cette maladie, mais également accompagner celles qui ont été touchées.
- Mise en place d'une communication à destination des féminines via différents canaux : la presse de la ville et de l'agglomération, des affiches apposées chez les commerçants, les gymnases, les écoles et les centres de loisir, la radio et la télévision locale ainsi que les réseaux sociaux et le site internet du club.
- Développer l'information et la formation autour des femmes et de la mixité : journée, séminaire, formation, outils etc...)

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Majoritairement féminin

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Nombre d'évènements spécifiques féminins organisés, en apprécier l'évolution.
- Nombre d'évènements dédiés aux nouvelles licenciées, en apprécier l'évolution.
- Taux de participation des femmes aux différents évènements en augmentation.
- Progression du nombre de nouvelles licenciées au sein du club/comité départemental/comité régional.

- Augmentation du nombre de licenciées.
- Augmentation du nombre de licenciées participants à des évènements de la structure.
- Nombre de femmes au sein du club, du CoDep
- Nombre de femmes au sein du CoDep

FICHE N°4

MODALITE OU DISPOSITIF

L'accueil des personnes en situation de handicap

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Accueillir les personnes en situation de handicap à pratiquer le vélo au sein des structures de la fédération,
- Favoriser le partager la pratique avec un public valide,
- Développer la pratique du vélo au sein des établissements spécialisés,
- Développer l'encadrement des personnes en situation de handicap,
- Favoriser l'accès des PSH aux fonctions de dirigeant (e)s
- Favoriser l'accès des PSH aux fonctions d'encadrement

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Organisation de sorties en groupe, encadrées par des éducateurs de la fédération afin d'avoir un meilleur accompagnement et permettre la participation à des évènements de plus grande ampleur.
- Organisation d'activités avec des personnes en situation de handicap en lien avec des structures spécialisées pour les enfants ou les adultes (IME, ITEP, ESAT, FAM etc....) (*Exemple : dans l'Essonne organisation de sortie VTT sur les bords de l'Orge, animation avec des tricycles couchés dans le cadre de la Base de Loisirs du Port aux Cerises à Draveil.*)
- Organisation d'ateliers techniques spécifiques pour le para cyclo : Apprentissage des matériels spécifiques au PSH, apprentissage à la circulation en sécurité sur la voie publique etc...

- Accueillir les PSH sur des randonnées : permettre l'accessibilité à la pratique (aménagement parcours vélo, des personnes ressources pour les accompagner notamment les pilotes pour les déficients visuels).
- Organiser des sessions de formation permettant de développer des compétences techniques (aisance à vélo, pilotage, orientation, GPS, mécanique etc...) chez les PSH pour développer leur autonomie.
- Former les PSH aux fonctions d'encadrement technique bénévoles (animateur – initiateur – moniteur) ou professionnelles et aux fonctions de dirigeants. Intégration de PSH au sein de formations dirigeants ou éducateurs par des aménagements spécifiques si nécessaires.
- Organisation de la formation spécifiques "accueil et encadrement de personnes en situation de handicap" et « pilote tandem » en lien avec la commission PSH de la fédération.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public atteint de pathologies/Public en situation de handicap-parasport

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Nombre de personnes en situation de handicap, participants à des activités ou des manifestations dédiées, en apprécier l'évolution,
- Taux de participation des personnes en situation de handicap aux événements de la fédération, en apprécier l'évolution,
- Nombre de personnes formées à l'accueil de PSH, en apprécier l'évolution,
- Nombre de PSH formés (encadrement et dirigeant)
- **La structure est identifiée au sein du site « Handi Guide » de l'Etat**
- **L'action s'inscrit dans le dispositif « club inclusif »**
- Enquête de satisfaction des PSH

FICHE N°5

MODALITE OU DISPOSITIF

L'accueil des nouveaux licenciés

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

- Promouvoir les activités de la fédération auprès de tous les publics et inciter à la pratique surtout les personnes hors du club,
- Amener les non pratiquants à une activité sportive régulière au travers du cyclotourisme,
- Démocratiser la pratique du cyclotourisme sous toutes ses formes,
- Permettre au grand public de découvrir le cyclotourisme et le vélo comme mode de pratique accessible,

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc.), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Accueillir les débutants et les non-licenciés au sein du club et proposer des activités de découverte (cyclo-découvertes, sorties d'initiation etc.). Utilisation des 3 sorties gratuites et de la convention pré-accueil,
- Organisation d'un week-end d'intégration et de cohésion pour les nouveaux licenciés de l'année en cours.
- Organisation de randonnées ou d'animation dans le cadre de « Mai à Vélo » ou d'évènements portés par des collectivités ou des partenaires (Randonnées touristiques, sportives, familiales, cyclo découverte, ateliers vélo enfants...),
- Animation du territoire par l'organisation d'une ou plusieurs randonnées annuelles ouvertes à tous

- Participer au forum des associations et toutes manifestations permettant de faire la promotion des activités du cyclotourisme (salons, journées, forum etc...)

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet

Exemple d'indicateurs potentiels du dispositif « l'accueil des nouveaux licenciés » :

- Nombre d'évènements organisés visant à accueillir des nouveaux licenciés au sein du club,
- Nombres :
 - De nouveaux licenciés au sein du club/comité départemental/comité régional à la suite de l'action mise en place.
 - D'animateurs formés pour mieux accueillir les nouveaux licenciés, au cours de l'année.
 - D'initiateurs formés pour mieux encadrés les nouveaux licenciés, au cours de l'année.
 - De dirigeants formés pour assurer la continuité de la structure.
 - De personnes ayant suivi des stages spécifiques liés au projet de la structure
- Evolution du nombre de licenciés.

FICHE N° 6

MODALITE OU DISPOSITIF

Accompagner les bénévoles (Formation)

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet

- Développer des compétences au sein au sein des structures pour un accueil de qualité
- Développer des compétences au sein au sein des structures pour encadrer les activités de la fédération auprès de tous les publics,
- Perfectionner les encadrants, les dirigeants et les pratiquants par l'acquisition de nouvelles compétences techniques et administratives,
- Développer la pratique au sein des clubs et favoriser l'accueil des nouveaux licenciés,
- Développer les écoles françaises de vélo,
- Accompagner des éducateurs fédéraux vers un diplôme professionnel permettant d'encadrer l'apprentissage du vélo

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Mise en place de sessions de formations **dans le respect du référentiel de formation** actualisé au 1 février 2023 et déclaré **dans l'espace formation de l'espace structure** :
 - Former des animateurs clubs
 - Former des initiateurs fédéraux
 - Former des jeunes éducateurs fédéraux
 - Former les dirigeants pour assurer la continuité des activités et la pérennité des structures.
 - Renforcer les compétences des éducateurs par des stages spécifiques,

- Formation d'intervenants SRAV (voir fiche 10 du référentiel de formation)
- Accompagnement d'initiateurs et de Moniteurs licenciés, vers la formation CQP « Animateur Mobilité à vélo » mise en place par le centre national de formation.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Nombres :
 - D'animateurs formés pour mieux accueillir les nouveaux licenciés, au cours de l'année,
 - D'initiateurs formés pour mieux encadrer les nouveaux licenciés, au cours de l'année,
 - De dirigeants formés pour assurer la continuité de la structure,
 - De jeunes éducateurs fédéraux,
 - D'intervenants SRAV formés,
 - De personnes ayant suivi des stages spécifiques liés au projet de la structure,
 - D'inscrits au CQP « AMV »

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : promotion du sport santé

FICHE N°7

MODALITE OU DISPOSITIF

Le vélo et la santé

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s’agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Lutter contre la sédentarité par l’accueil de tous les publics (dont les enfants),
- Encourager la pratique du vélo pour les personnes souffrant de certaines pathologies ayant une prescription dans leur parcours de soins,
- Promouvoir les bienfaits du vélo par une pratique adaptée et régulière,
- Intégrer un réseau régional, départemental ou local d’accompagnement à la santé par le vélo, du simple bien-être au vélo sur ordonnance,
- Avoir des animateurs formés « vélo Santé » niveau 2
- Avoir des moniteurs au Niveau 2 « Vélo Santé FFVélo » vélo sur ordonnance

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d’action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc.), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Organiser, en collaboration **avec un établissement de santé** (CHU, maison de santé, EHPAD, etc.) une activité physique autour du vélo pour les personnes bénéficiaires,

- **Organisation du concept « le vélo c'est la santé » validé par la fédération en janvier 2024** : Proposer une activité physique régulière une fois par semaine ou par mois, sous la forme d'une balade d'une demi-journée maximum, adaptée aux différents publics en dehors d'une prescription. Prévoir une progression, un calendrier et un encadrement.
- Développer **le vélo et la santé** en proposant **des sorties régulières** pouvant s'adapter à tous les participants, avec apprentissage des notions de gestion des efforts. Proposer en parallèle, du renforcement musculaire par de la préparation physique généralisée, encadré par une personne formée et diplômée à cet effet.
- Faciliter la pratique régulière ou la reprise de celle-ci chez les personnes **en difficultés ou fragilisées par une pathologie et faisant l'objet d'une prescription médicale**. Adaptation de l'accompagnement par une personne formées "Moniteur Vélo santé FF vélo" pour permettre une pratique adaptée aux capacités physiques de chacun. *Préciser les modalités d'accueil et de prise en charge des personnes ainsi que le réseau de personnes mobilisé (maison de santé, éducateur APA, médecin etc.).*
- Développer un partenariat avec convention avec une maison sport santé labellisée
- Organisation d'une journée de la santé par le vélo composée de : pratique balade à vélo, atelier mesure conditions physique, ateliers conseils santé (diététique, récupération etc...), atelier secourisme etc...

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Mise en place d'évènements spécifiques « le vélo et les bienfaits sur la santé » (ateliers, journées d'information etc...)
- Nombre de participants aux actions mises en place
- Nombre de sorties organisées dans le cadre « **le vélo c'est la santé** »
- Nombre de participants aux randonnées sport santé,
- Nombre de participants au stage de formation « vélo-santé bien être »

- Nombre de stages vélo santé bien-être organisés

OBJECTIF OPERATIONNEL ANS

Développement de l'éthique et de la citoyenneté

FICHE N°8

MODALITE OU DISPOSITIF

Lutte contre tous les types de comportements violents et les discriminations

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

Lutte contre les violences et discriminations :

- Informer les dirigeants, les éducateurs et les licenciés des structures sur les comportements discriminatoires et les différentes violences dans le sport,
- Informer les clubs sur la réglementation en vigueur, dont l'honorabilité : Obligations et conséquences,
- Sensibiliser les jeunes licenciés face aux discriminations et violences de toutes sortes dans le sport,
- Former les dirigeants et les éducateurs à réagir face à des cas de discrimination ou de violence.

La sécurité à vélo :

- Inciter les pratiquants à avoir les bons comportements à vélo pour la sécurité dans le cadre de leur pratique.
- Informer, sensibiliser et former pour réduire le nombre d'accidents à vélo et promouvoir le partage des espaces.
- Développer des ateliers thématiques et participatifs sur la sécurité à vélo et les dangers sur la route, les chemins, et les sentiers.

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet

Lutte contre les violences et discrimination :

*Seules les actions menées en collaboration avec une association spécialisée dans ce domaine telles que les colosses aux pieds d'argile ou bien en collaboration avec des structures qui permettent de l'intervention de personnes ayant une formation spécifique et une bonne connaissance dans ce domaine. **Le montant de la prestation de la structure intervenante ou de l'intervenant peut être couverte à hauteur de 80%.***

Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Organisation de sessions d'informations (webinaire et/ou présentiel) lors des sessions de formation des éducateurs et à l'occasion des rencontres avec les responsables des Ecoles Françaises de Vélo.
- Réalisation d'atelier de mise en situation face à des comportements discriminatoires et/ou violents afin d'apprendre comment réagir.
- Mise en place de formations à destination des éducateurs.

La sécurité à vélo :

- Informer **les pratiquants sur la sécurité à vélo** :
 - Organisation d'une journée d'information pour les clubs à la sécurité et au partage de la route
 - Organisation d'un séminaire des responsables sécurité et des dirigeants clubs sur la sensibilisation à la sécurité
- Déployer un kit de formation et de communication sur la sécurité avec un rappel des règles essentielles du code de la route et des bons comportements,
- Mise en place de stages d'aisances à vélo au sein des clubs,
- Organisation d'ateliers thématiques lors de sorties ou d'événements, réaliser des actions de sensibilisation à destination du grand public,
- Organiser des séances de remise en selle pour les adultes en proposant des séances de réapprentissage des bons comportements à vélo,
- Organisation de séquences d'information sur les angles morts

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Bénévoles/Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

Lutte contre les violences et discrimination :

- Nombre d'évènements consacrés à la lutte contre les violences et les discriminations dans le sport
- Nombre de sessions de sensibilisation et de formations des encadrants (animateurs – éducateurs – adultes accompagnateurs) à réagir face à une situation de discrimination et/ou violence.
- Nombre de dirigeants formés aux comportements violents ou discriminants
- Nombre de licenciés sensibilisés à la problématique des discriminations et violences dans le sport.

La sécurité à vélo :

- Nombre de journées d'information autour de la sécurité à vélo.
- Nombre de manifestations dédiées à la sécurité à vélo
- Nombre de participants aux évènements autour de la sécurité à vélo.
- Baisse du nombre d'accidents chez les licenciés.
- Nombre de personnes formées à la sécurité à vélo
- Nombre de personnes formées à la remise en selle

FICHE N°9

MODALITE OU DISPOSITIF

L'écoresponsabilité des organisations

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions, ils peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Promouvoir les comportements en faveur d'un cyclotourisme durable
- Avoir une démarche écoresponsable dans l'organisation d'un évènement.
- Continuer de développer le caractère écoresponsable des sorties.

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions, elles peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Rendre sa manifestation écoresponsable :
 - Utilisation de matériel recyclable (bac de tri, rubalise biodégradable,
 - Avoir du matériel réutilisable (éco-cups, balisage réutilisable,
 - Favoriser les circuits courts d'approvisionnement pour les points de ravitaillements notamment,
 - Promouvoir l'écoresponsabilité sur la manifestation
- Mise en place d'espaces de transmission des savoirs entre le moniteur, les adhérents et les nouveaux adhérents afin que la pratique se déroule dans un cadre respectant l'environnement.
- Organisation d'actions de sensibilisation des licenciés et des organisateurs aux conséquences du changement climatique sur les activités de randonnées à vélo,
- Mise en place d'une formation environnement et développement durable pour les organisateurs de manifestations.

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

La mise en œuvre des projets sera à justifier auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Nombre d'actions réalisées en faveur du Développement durable
- Nombre de sessions d'informations organisées
- Nombre de personnes sensibilisées sur les comportements écoresponsables, développement durable et changement climatique ;
- Nombre de personnes ayant suivies la formation fédérale sur le développement durable,

FICHE N°10

MODALITE OU DISPOSITIF

La sécurité à vélo

LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s’agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Inciter les pratiquants à avoir les bons comportements à vélo pour la sécurité dans le cadre de leur pratique.
- Informer, sensibiliser et former pour réduire le nombre d'accidents à vélo et promouvoir le partage des espaces.
- Développer des ateliers thématiques et participatifs sur la sécurité à vélo et les dangers sur la route, les chemins, et les sentiers.

LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d’action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet

- Informer les pratiquants sur la sécurité à vélo :
 - Organisation d’une journée d’information pour les clubs à la sécurité et au partage de la route
 - Organisation d’un séminaire des responsables sécurité et des dirigeants clubs sur la sensibilisation à la sécurité
- Déployer un kit de formation et de communication sur la sécurité avec un rappel des règles essentielles du code de la route et des bons comportements,
- Mise en place de stages d’aisances à vélo au sein des clubs,

- Organisation d'ateliers thématiques lors de sorties ou d'événements, proposer du matériel de visibilité aux adhérents et réaliser des actions de sensibilisation à destination du grand public,
- Organiser des séances de remise en selle pour les adultes en proposant des séances de réapprentissage des bons comportements à vélo,
- Organisation de séquences d'information sur les angles morts

LE PUBLIC BENEFICIAIRE

Statut : Bénévoles/Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public mixte

L'EVALUATION

La mise en œuvre des projets sera à justifier auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Nombre de journées d'information autour de la sécurité à vélo.
- Nombre de manifestations dédiées à la sécurité à vélo
- Nombre de participants aux événements autour de la sécurité à vélo.
- Baisse du nombre d'accidents chez les licenciés.
- Ne Nombre de personnes formées à la sécurité à vélo
- Nombre de personnes formées à la remise en selle